

lalux-Safe Cover

Assurez-vous contre les aléas de la vie !



Avec lalux-Safe Cover, vous épargnez régulièrement sur du long terme tout en bénéficiant d'une couverture vie et décès **sans formalités médicales**. Au terme du contrat, le capital versé (max. EUR 50.000) est exempt d'impôt sur le revenu.

Cette assurance-vie vous permet de :

- › bénéficier des **avantages fiscaux prévus par la loi** avec une déduction des primes d'assurance du revenu imposable, plafonnée à EUR 672 / membre du ménage ;
- › vous constituer une épargne sur du long terme (10 ans minimum) avec un **taux d'intérêt minimum garanti** ;
- › faire bénéficier vos proches d'un **soutien financier en cas de décès**. Vous choisissez d'ailleurs librement le bénéficiaire en cas de succession. Le capital assuré est, pendant les 5 premières années, limité à la somme des primes versées à ce contrat ;
- › participer chaque année aux **bénéfices de LA LUXEMBOURGEOISE-VIE, Société Anonyme d'Assurances**, en fonction des résultats de la société et de l'évolution des taux d'intérêts des marchés financiers.

Pour plus d'informations ou une simulation du montant que vous pouvez déduire de votre revenu imposable, contactez votre agence Spuerkeess ou consultez www.spuerkeess.lu/avantages